

**Extrait du Livre des Procès-Verbaux de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2020 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2<sup>e</sup> étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.**

**À laquelle il y avait quorum sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.**

**N° 2020-12-609 MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE.**

CONSIDÉRANT que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégralité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont eu lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy, appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu :

- QUE la Ville de Mercier soit proclamée comme municipalité alliée contre la violence conjugale.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

(S)Lise Michaud  
Lise Michaud, mairesse

(s)Pascal Cloutier  
Pascal Cloutier, greffier adjoint

COPIE VIDIMÉE  
CE 11 décembre 2020



Pascal Cloutier, greffier  
adjoint